

Arrondissement de  
Strasbourg Campagne



## COMMUNE DE KOLBSHEIM

### Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal (Extrait)

Séance du 03 février 2016  
sous la Présidence de  
Monsieur KARCHER Dany, Maire

Date de la convocation:  
26/01/2016

Nombre de Conseillers élus :  
15

Nombre de Conseillers en fonction:

15

Nombre de Conseillers présents:

12

#### Absents :

de procurations:  
3

**Étaient présents** le Maire : M. KARCHER Dany  
Les Adjointes et Adjointes : M. DIEMER Philippe et Mme KESSOURI Annie

#### Les Conseillers Municipaux et Conseillères Municipales :

Mmes BOSAL Christiane, FREYSS Marlène, HEYD Valérie et LAMBERT-NORTH Fabienne

MM. GRUNELIUS Jean-Marie, SCHLUPP Julien, Pierre VIERUS, GARZENNEC Yannick et FISCHER Claude

Madame SIMONIN Valérie, excusée (procuration à LAMBERT-NORTH Fabienne)  
Monsieur TULLI Damien, excusé (procuration à FISCHER Claude)  
Monsieur RETTIG Patrick, excusé (procuration à DIEMER Philippe)

Nombre

### OBJET: Attribution d'une subvention pour un voyage scolaire

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de l'école élémentaire d'Entzheim pour l'organisation d'une classe découverte qui a lieu du 01<sup>er</sup> au 5 février, à laquelle participe l'enfant Léna MAYLAENDER, domiciliée à KOLBSHEIM. En application de la Délibération du 16 décembre 2008 (6 € par élève et par jour), le montant de cette subvention s'élèverait à 30,- €. Cette subvention intervient avant le vote du budget 2016, cette dépense ne sera donc pas inscrite au tableau des subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

1. d'accorder une subvention de 30,- € à l'Ecole élémentaire d'Entzheim pour l'organisation d'une classe découverte à laquelle participe l'élève Léna MAYLAENDER.
2. de charger Monsieur le Maire de notifier la décision au bénéficiaire et de procéder au mandatement dans les conditions fixées par la Délibération du 16 décembre 2008.

### OBJET: Attribution d'une subvention pour un stage découverte

Monsieur le Maire présente deux demandes de subvention de l'école de Breuschwickersheim. L'une pour le financement du transport à la médiathèque d'Achenheim. Le coût est de 5.50,- € par élèves avec 27 élèves de KOLBSHEIM, soit un total de 148.50,- €.

L'autre concerne un projet culturel avec une participation au billet de cinéma. L'école demande une subvention à hauteur de 2,- € par élève, soit 54,- € pour l'ensemble des élèves de Kolbsheim.

Une demande a également été adressée à la Mairie de Breuschwickersheim.

Ces demandes sont intervenues avant le vote du budget 2016. Le Conseil Municipal est appelé à prendre une délibération pour l'attribution de cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

1. d'accorder une subvention de 202.50,- € à l'école de KOLBSHEIM
2. de charger Monsieur le Maire de notifier la décision au bénéficiaire et de procéder au mandatement

**OBJET: Avis du Conseil Municipal sur le projet de modification du plan de zonage de l'arrêté préfectoral du 25 novembre 1992.**

Monsieur le Maire présente succinctement le dossier relatif au projet de modification du zonage de l'arrêté préfectoral du 25 novembre 1992 valant Plan de Prévention des Risques Inondation de la Bruche. Cette modification va permettre la réalisation d'une extension de l'entreprise BRUNO SIEBERT SA en vue de sa mise en conformité avec les normes en vigueur.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** l'article R 562-7 du code de l'environnement ;

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire ;

**Vu** l'arrêté du 23 décembre 2015 prescrivant la modification de l'arrêté préfectoral du 25 novembre 1992 pour la commune d'ERGERSHEIM

**Après** en avoir délibéré ;

**Déclare ne pas avoir d'avis spécifique à donner sur ce dossier. Il demande à l'Autorité environnementale de veiller au respect scrupuleux de la législation, de la réglementation et des procédures.**

**OBJET: Repas annuel du personnel.**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de la prise en charge par le budget communal chaque année d'un repas du personnel.

La liste des participants au repas annuel du personnel est fixée comme suit :

- le Maire
- les Adjoints
- les Enseignants en poste à KOLBSHEIM
- les Agents communaux et les Agents de la structure périscolaire.

Les frais sont à imputer au compte 6232 du Budget principal de la Commune.

**OBJET : Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire :**

**A) Droit de préemption urbain**

- **DIA n° 01/2016** déposée le 07/01/2016 par Me. SEYLER, Notaire à Strasbourg dans le cadre de la vente d'un immeuble situé 15 rue Bolzen à KOLBSHEIM – décision de renoncement en date du 07/01/2016.  
Référence cadastrale des parcelles : Section 29 n°404/2015  
**Contenance :** 29a 03 ca.  
**Prix de vente :** 500 000- € + 10 000 euros de mobilier + 20 00 euros de commission de négociation  
**Acquéreur(s) :** SAS BRAESCH IMMOBILIER 1 rue Médiante 67000 STRASBOURG  
SARL Philippe MURA 19 rue de MOLSHEIM 67120 SOULTZ LES BAINS  
**Motif du renoncement à l'exercice du droit de préemption :** l'acquisition de l'immeuble n'est pas justifiée au regard des projets de la Commune.



## OBJET :     **DIVERS**

- **Date du prochain Conseil** : mercredi 30 mars 2016 à 20h30 (20h00 CCAS)
- **Commission des finances** : mardi 15 mars 2016 à 20h
- **Journée citoyenne** : Une réunion publique aura lieu le jeudi 11 février 2016 à la salle. Elle permettra de définir les projets pour la 4<sup>ème</sup> édition de la JC. Il est important d'en parler autour de soi pour impliquer le plus de monde possible.
- **Parcours du coeur**: L'association d'ACHENHEIM organise divers marches (nordique, familiale...) au départ d'Achenheim le 03 avril 2016. La Commune met à disposition les WC de la salle. Il serait intéressant que des bénévoles se manifestent pour tenir le stand qui se trouvera sur le parking. Il sera également proposé lors de l'AG du comité des fêtes, qu'une association du village s'associe à ce projet.
- **Communauté de paroisse** : Un jugement a été rendu par le tribunal administratif, en donnant raison à la commune d'Ernolsheim sur Bruche. Toutes les communes ne sont pas encore d'accord avec la procédure à entreprendre. Le compte rendu de la dernière réunion est consultable en Mairie, mais pour le moment aucune décision n'a été prise.
- **Impôts locaux** : Lors du dernier Conseil, nous avons évoqué la possibilité de proposer un abattement de 10% sur la taxe d'habitation, aux personnes handicapées. Nous n'avions pas pris de décision, car nous ne savions pas ce que cela pouvait représenter.

Après avoir pris attache avec la Trésorerie, aucune simulation exacte est possible, mais voici quelques chiffres :

Pour KOLBSHEIM, en données 2015, l'abattement serait de 385 euros. Avec un taux de TH à 12.99%, la mise en place de cet abattement représente donc une perte de ressource de 50€ par foyer concerné (385\*12.99%=50).

Dans le Bas-Rhin, 52 communes ont voté cet abattement. En cas de vote du conseil communal cette année et avant le 1er octobre, la mesure s'appliquerait à compter de 2017. Il n'est plus possible de voter ce dispositif pour 2016.

- **GCO** : Une rencontre aura lieu avec Emmanuelle COSSE le jeudi 04 février 2016 à 14h00. Vous êtes tous invités à y participer. Il y aura également la présence de France 3. Un autre évènement organisé par une association d'Ernolsheim, aura lieu le week-end du 02-03 avril.

**Pour extrait certifié conforme,  
KOLBSHEIM, le 03 février 2016**

**Le Maire,**



**Dany KARCHER**